

Lucie CLAIRE

MARC-ANTOINE MURET, LECTEUR DE TACITE.
AUTOUR DE L'ORATIO II, XIV (1580)

À partir du 5 novembre 1572, date de l'inauguration de sa nouvelle chaire de rhétorique à la Sapienza¹, l'université de Rome, l'humaniste français Marc-Antoine Muret n'a plus cessé de consacrer ses discours et ses leçons aux grands écrivains de l'Antiquité². Si les auteurs qu'il choisit d'expliquer ont souvent été l'occasion de désaccords entre Muret et l'université³, aucun pourtant n'a suscité autant de controverses que Tacite. En effet, après avoir essuyé plusieurs refus, Muret obtient finalement de pouvoir consacrer ses cours de l'année 1580-1581 à l'historien latin. Deux de ces cours nous sont conservés, les *orationes* XIII et XIV du second livre des *Discours*⁴, prononcées respectivement les 3 et 4 novembre 1580. Ces deux textes sont complémentaires, et si j'ai préféré privilégier l'*oratio* II, XIV dans cette étude, je ferai cependant de nombreux renvois à la première *oratio*. Cette *oratio* II, XIV se présente comme une défense de Tacite en réponse aux accusations lancées contre l'historien latin, accusations aussi bien d'ordre moral que stylistique. Il faut ici rappeler que Tacite est au cœur d'une polémique dans le second XVI^e siècle, qui s'inscrit dans le cadre du débat poétique majeur de la Renaissance, la question du cicéronianisme⁵. C'est pourquoi il convient tout d'abord de replacer l'*oratio* II, XIV de Muret dans ce contexte, et de voir dans quelle mesure elle en est tributaire. Il faudra examiner ensuite quelle a été la réaction de Muret face à ce problème, avant de procéder, dans un dernier temps, à l'étude plus détaillée de l'*oratio* en question.

¹ E. Macphail, *The voyage to Rome in French Renaissance literature*, Saratoga, AMNA Libri, 1990, p. 148, et C. Dejob, *Marc-Antoine Muret, un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI^e siècle*, Paris, 1881, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1970, p. 234-241.

² Pour une vision globale de ce personnage complexe (1526-1585), se reporter à la bibliographie donnée par V. Leroux, *Les Juvenilia de Marc-Antoine de Muret. Édition, traduction, commentaire*, thèse de doctorat nouveau régime, soutenue à l'Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, sous la direction de R. Martin, 2000, p. 784-788. Pour des éléments de biographie, voir C. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, et J.-E. Girot, *Un humaniste français à Rome à la fin de la Renaissance : Marc-Antoine de Muret et les belles-lettres*, dossier d'habilitation à diriger des recherches, soutenu à l'Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, sous la direction de M. Magnien, décembre 2003, p. 8-22.

³ C. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 316. Ainsi en 1577, Muret est contraint d'abandonner l'explication d'Aristote pour celle de Salluste, sous prétexte que le grec d'Aristote est trop ardu pour le niveau moyen des étudiants.

⁴ J'utilise l'édition de référence des œuvres complètes de Muret : M.-A. Muret, *Opera omnia*, éd. C.-H. Frotscher, Lipse, 1834, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1971, 3 volumes. Pour les *Orationes*, II, XIII et XIV, voir *ibidem*, I, p. 376-392.

⁵ Sur les détails et la nature intrinsèque de cette polémique, voir T. Cave, *Cornucopia. Figures de l'abondance au seizième siècle : Érasme, Rabelais, Ronsard, Montaigne*, Paris, Macula [Argô], 1997 (1^{ère} édition anglaise 1979), p. 66-80 ; C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, Marburg, Hitzeroth [Ars Rhetorica n°3], 1990, p. 42-144 ; la présentation de M. Magnien dans son édition de J.-C. Scaliger, *Duae orationes contra Erasmus*, Genève, Droz, 1999, p. 15-74 et p. 219-311 ; et enfin *Poétiques de la Renaissance. Le modèle italien, le monde franco-bourguignon et leur héritage en France au seizième siècle*, éd. P. Galand-Hallyn et F. Hallyn, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance n°348], 2001, p. 462-488.

TACITE, MACHIAVEL ET CICÉRON OU LES DONNÉES DU PROBLÈME

« *La renaissance de Tacite* »⁶

Parler de « renaissance de Tacite » à l'époque moderne n'est pas qu'un jeu de mots sans grande originalité. En effet, il faut bien avoir présent à l'esprit que le Moyen Âge est une époque noire pour Tacite, et qu'il s'en est fallu de peu que son œuvre ne parvienne pas jusqu'à nous⁷. La légende veut que Boccace ait découvert à l'abbaye du Mont-Cassin, vers 1355, le manuscrit qui va permettre à Tacite d'être sauvé de l'oubli⁸, et l'ait emporté avec lui à Florence⁹, où par nécessité, ce manuscrit a été recopié dans une écriture contemporaine et plus conventionnelle. Mais les études tacitéennes ont véritablement pris leur essor en Italie dans la première moitié du XV^e siècle, avec les humanistes Sico Polenton, Poggio Bracciolini, Flavio Biondo, Lorenzo Valla ou encore Léon Battista Alberti¹⁰, pour ne citer que les noms les plus connus. La redécouverte de Tacite a donc exigé un siècle entier pour être effective. La conséquence directe en est l'augmentation du nombre de manuscrits de l'œuvre de Tacite en circulation, notamment entre 1440 et 1470, l'imprimerie prenant le relais à partir de cette date. C'est en effet vers 1473 qu'est publiée l'édition *princeps* des œuvres de Tacite, à Venise¹¹. Dès lors, les éditions imprimées ne cessent de se multiplier, et à l'époque de Muret, elles sont mêmes avidement recherchées. En témoigne un extrait de la correspondance de Christophe Plantin, adressé à Jean Gravius¹² à Rome, le 19 juin 1574¹³. Le célèbre imprimeur anversois y raconte que nombre d'érudits le pressent de donner une bonne édition de Tacite, et ajoute qu'il veut savoir quand il recevra l'édition préparée par Muret qu'il a lui-même annoncée par avance à son public habituel. Le XVI^e siècle semble donc être celui de la renaissance de Tacite, et en particulier la seconde moitié, c'est-à-dire non seulement la période où les liens entre Muret et Tacite sont les plus étroits, mais aussi l'époque où apparaît un courant d'idées, à la fois littéraire et politique, que les générations suivantes ont appelé « tacitisme ».

Tacite et tacitisme

La notion de tacitisme recouvre deux acceptions, inégalement usitées. Tout d'abord, ce terme désigne simplement la floraison d'éditions, de traductions et de commentaires de l'œuvre de l'historien latin, floraison qui voit le jour dans le second XVI^e siècle. Mais

⁶ J'emprunte ce titre à C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, p. 163.

⁷ Sur la transmission de Tacite, voir R. W. Ulery Jr, « Tacitus », *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin translations and commentaries. Annotated lists and guides*, t. VI, éd. F. E. Cranz et P. O. Kristeller, Washington, The Catholic University of America Press, 1986, p. 89-97 ; L. D. Reynolds et N. G. Wilson, *D'Homère à Érasme. La transmission des classiques grecs et latins*, traduction française C. Bertrand, mise à jour par P. Petitmangin, Paris, CNRS éditions, 1988, *passim* ; R. Sabbadini, *Storia e critica di testi latini*, Catania, Francesco Battiato editore, 1914, p. 247-287.

⁸ Le manuscrit contenant les six derniers livres des *Annales* et les cinq premiers des *Histoires*, avec une numérotation continue des livres de XI à XXI, connu sous le nom de *Mediceus Laurentinus II*, 68 ou encore *Mediceus alter*.

⁹ R. W. Ulery Jr, « Tacitus », p. 92 ; L. D. Reynolds et N. G. Wilson, *D'Homère à Érasme*, p. 90. Il est reconnu aujourd'hui que ce ne serait probablement pas Boccace qui aurait déplacé le manuscrit en question à Florence. Voir les ouvrages cités *supra* pour davantage de détails sur cette anecdote.

¹⁰ R. W. Ulery Jr, « Tacitus », p. 93.

¹¹ C. Corn. *Taciti opera*, s. d., s. l. [Venise, circa 1470-1473, chez l'imprimeur Vindelinius de Spira. Contient *Annales* XI-XVI, *Histoires*, *Germanie*, *Dialogue des orateurs*]. L'édition *princeps* contenant l'œuvre intégrale de l'historien est celle publiée en 1515, à Rome, par l'imprimeur Philippe Béroalde.

¹² Autre imprimeur anversois.

¹³ J. Ruyschaert, « Autour des études de Juste Lipse sur Tacite. Examen de quelques éditions du XVI^e siècle », *De Gulen Passer*, 1948, t. XXVI, Anvers, p. 29. J. Ruyschaert cite le texte latin de la lettre de Plantin, extrait de *La Correspondance de Christophe Plantin*, t. IV, Anvers, 1914, p. 101.

rapidement, cette notion prend une signification plus particulièrement politique, et tend progressivement à se substituer à celle de machiavélisme¹⁴. Le tacitisme peut alors se définir synthétiquement comme la tentative d'utiliser Tacite comme guide pour les vicissitudes politiques de l'époque du lecteur, une fois les œuvres de Machiavel mises à l'*index*¹⁵. C'est dans ce sens que le mot « tacitisme » est le plus couramment employé. De mon côté, je préfère ne pas employer ce terme pour Muret, et ce pour deux raisons, sans parler de son ambiguïté intrinsèque : d'une part, parce qu'il faut mettre entre Tacite « et les interprétations qui en ont été faites la même distinction qu'entre Machiavel et le 'machiavélisme' »¹⁶ ; d'autre part, parce que l'interprétation politique de Tacite, si elle existe chez Muret, comme nous le verrons dans le deuxième moment de cette étude, n'est pas ce qui occupe majoritairement notre auteur. On peut dire que Muret est un des précurseurs, sinon le précurseur de ce courant, mais sans doute pas, à mon avis, qu'il est un écrivain « tacitiste ».

Un écrivain pourtant controversé

Il reste à souligner que, si les œuvres de Tacite sont abondamment éditées et commentées, l'historien latin se trouve l'objet d'une controverse littéraire de premier ordre. Que reproche-t-on exactement à Tacite ? Muret lui-même, dans sa leçon du 4 novembre 1580, dresse la liste des accusations faites d'ordinaire à l'historien. Elles sont au nombre de cinq. Tout d'abord, Tacite aurait exposé dans son œuvre des faits peu glorieux de l'histoire de Rome, et par conséquent sans aucune vertu éducative¹⁷, alors que la pédagogie est justement une des fonctions de toute œuvre historique¹⁸. Deuxièmement, Tacite serait un menteur, un historien peu soucieux de la vérité des événements qu'il rapporte¹⁹. De plus, ses écrits porteraient la marque d'un esprit impie et farouchement hostile au christianisme²⁰. Les deux derniers griefs lancés contre Tacite sont d'ordre stylistique :

En outre, il serait rugueux, sans charme, épineux, et il faudrait sans cesse lutter avec la complexité du texte pour en extraire les idées. Enfin, son latin serait mauvais.

*Asperum praeterea et insuauem ac spinosum et cum eius difficultate ad eruendas sententias perpetuo luctandum foret. Postremo male Latine locutum*²¹.

Ce sont bien sûr les propos des cicéroniens les plus stricts que Muret rapporte ici. Cependant, une question se pose : sur quels textes antiques se fondent ces derniers pour légitimer de telles accusations ? En effet, la place de Tacite dans les controverses littéraires de la Renaissance est originale en ce qu'il n'existe pas de commentaire ancien quelque peu

¹⁴ Voir à ce sujet l'étude fondamentale de G. Toffanin, *Machiavelli e il « Tacitismo »*. La « *Politica storica* » al tempo della controriforma, Padoue, Draghi, 1921, rééd. Naples, Guida editori, 1972. Sur le tacitisme politique, voir aussi A. Stegmann, « Le tacitisme. Programme pour un nouvel essai de définition », *Machiavellismo e Antimachiavellici nel Cinquecento*, actes du colloque de Pérouse (30.IX-1.X.1969), Florence, Leo S. Olschki, 1970, p. 117-130. Sur l'influence de Machiavel, voir la synthèse de G. Procacci, *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, Rome, Laterza, 1995.

¹⁵ R. W. Ulery Jr, « Tacitus », p. 95.

¹⁶ A. Jouanna, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, éd. A. Jouanna, J. Boucher, D. Biloghi, G. Le Thiec, Paris, Robert Laffont [Bouquins], 1998, p. 260.

¹⁷ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 382-383.

¹⁸ Voir Cicéron, *De Oratore*, II, 36 et le thème de l'*historia magistra uitae*.

¹⁹ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 383. C'est là encore une des qualités de l'historien requises par Cicéron.

²⁰ *Ibidem*, p. 384.

²¹ *Ibidem*, p. 384. Ma traduction.

développé sur son œuvre. Le *Dialogue des orateurs* lui-même ne semble pas avoir joué ce rôle²². C'est pourquoi les auteurs modernes essaient de ramener sinon Tacite, du moins le style qu'il représente, dans les limites de la critique ancienne. Puisqu'il n'existe pas de jugement exprès sur Tacite, il convient de se reporter aux commentaires dont le « Tacite grec », Thucydide, a fait l'objet dans l'œuvre de Cicéron²³. Or le jugement de Cicéron laisse peu de chances à l'éloquence de Thucydide²⁴, et *ipso facto* à Tacite. Muret va pourtant prendre le contre-pied de ce jugement, en ne cessant d'affirmer tout au long de sa vie et de sa carrière sa préférence pour Tacite.

MARC-ANTOINE MURET, DÉFENSEUR DE TACITE

L'engagement taciteen

La première mention de l'historien latin dans l'œuvre de Muret date de novembre 1562²⁵, période à laquelle Muret se trouve en France. Il a en effet accompagné au colloque de Poissy son protecteur, le cardinal Hippolyte d'Este, légat pontifical²⁶. Après la conclusion et l'échec du colloque, le 14 octobre 1561, le cardinal et Muret restent en France jusqu'à ce que la signature de la paix d'Amboise, le 19 mars 1563, ait rendu leur présence inutile²⁷. Au cours de ce séjour, dans une lettre adressée à l'un des membres de la famille de Ferrare, Muret explique que la lecture de Tacite lui permet de retourner à Rome en imagination, et ainsi d'apaiser son impatience et sa souffrance devant le spectacle des guerres de religion qui déchirent la France²⁸. Cette passion pour l'historien latin ne va jamais se démentir par la suite, au point de se transformer en véritable manifeste en faveur de Tacite. À cet égard, l'année 1580 constitue un tournant capital dans la carrière de Muret. En effet, après s'être vu refuser à plusieurs reprises par l'université l'autorisation de consacrer ses leçons de l'année à Tacite²⁹, Muret obtient finalement de pouvoir faire cours sur les trois premiers livres des *Annales*. L'auteur rappelle lui-même les difficultés qu'il a rencontrées dans son discours de rentrée, daté du 3 novembre 1580³⁰. En effet, s'il entreprend un éloge de Tacite, dit-il, c'est

pour répondre à ces individus qui s'étonnent que j'accorde tant de prix à Tacite, et que j'aie demandé depuis si longtemps, avec tant d'insistance, que l'on m'accorde la possibilité de le commenter en public.

*ut iis respondeam, qui et Tacitum tanti a me fieri et me tam diu, tanto studio, ut mihi eius publice interpretandi potestas fieret, postulasse mirantur*³¹.

²² C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, p. 163, où il est également précisé que Juste Lipse a sans doute fait beaucoup pour que soit négligée cette source d'interprétation en refusant d'attribuer le *Dialogue des orateurs* à Tacite.

²³ *Ibidem*, p. 164.

²⁴ Voir notamment *Brutus*, LXXXII, 287 ; *De Oratore*, II, 93. Le jugement le plus négatif porté par Cicéron sur Thucydide se trouve dans l'*Orator*, IX, 30-32. Cicéron ne condamne pas Thucydide sans appel, au contraire ; mais, s'il mérite d'être loué, c'est en raison de son sérieux et de sa compétence comme historien, non en raison de son éloquence.

²⁵ E. Macphail, *The voyage to Rome*, p.151.

²⁶ C. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 152.

²⁷ *Ibidem*, p. 159.

²⁸ M.-A. Muret, *Epistolae tribus libris distinctae*, I, XXIX dans *Opera omnia*, II, p. 64-66.

²⁹ C. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 320.

³⁰ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIII dans *Opera omnia*, I, p. 376-382.

³¹ *Ibidem*, p. 380. Ma traduction.

Du reste, l'*incipit* de ce discours contient également les traces de cette lutte et sonne comme une revanche sur tous les opposants et détracteurs de Tacite. Dès la première phrase en effet, le ton est donné :

Et parmi le nombre immense d'écrivains qui ont confié à l'écriture le souvenir des événements de Rome, il n'en existe aucun que l'on puisse avec raison préférer à C. Cornélius Tacite.

*Neque ex ingenti scriptorum, qui Res Romanas litterarum monumentis prodiderunt, numero quisquam est, quem merito quis C. Cornelio Tacito anteponat*³².

À une époque où Tacite est loin de faire l'unanimité, il est facile de se représenter combien cette ouverture est audacieuse. Et une telle affirmation est d'autant plus lourde de conséquences que Muret n'est pas un inconnu : au moment où il prononce ce discours, ses leçons sont parmi les plus courues de Rome³³. Mais la provocation ne s'arrête pas au seuil de l'*oratio* : l'ensemble de ce discours inaugural, et en particulier le troisième et dernier mouvement, est émaillé de pointes destinées à ceux qui ont voué une haine éternelle à Tacite. Le professeur célèbre et populaire qu'est Muret ne se contente donc pas d'une simple prise de position en faveur de Tacite, il s'engage personnellement et durablement dans une controverse littéraire qui marquera fortement la dernière période de sa carrière universitaire.

La production tacitéenne

Un des signes de la profondeur de cet engagement est incontestablement l'étendue de la production de Muret sur Tacite, même s'il convient de souligner que Muret était un humaniste généralement prolifique. Cette production trouve son apogée au cours des années 1580 et 1581, au moment bien sûr où Muret donne ses leçons sur Tacite à la Sapienza, et elle est de deux ordres : les éditions et les commentaires. Muret a publié deux éditions de Tacite, les premier et deuxième livres des *Annales*, respectivement en 1580 et 1581, à Rome, chez Vincenzo Accolti. Quant aux commentaires sur l'œuvre tacitéenne, à l'exception des deux *orationes* de novembre 1580 qui nous sont conservées, ils sont essentiellement manuscrits, et se répartissent en cinq volumes : quatre sont à Rome, et le dernier se trouve à Paris, à la bibliothèque Mazarine, par un mystère non encore résolu à ce jour³⁴. Les manuscrits romains sont partagés entre la bibliothèque nationale Victor-Emmanuel II de Rome et la bibliothèque apostolique vaticane. Ils se présentent tantôt sous l'aspect de commentaires en forme des *Annales* de Tacite, comme le manuscrit *Vaticanus Latinus* 11593, composé de cent quatre-vingt-trois folios, dont les soixante premiers sont consacrés aux trois premiers livres des *Annales* ; tantôt sous forme d'annotations faites directement sur le texte de Tacite, que ce dernier soit pris dans l'édition de Muret lui-même ou dans une édition plus ancienne que vraisemblablement l'humaniste possédait dans sa bibliothèque. Il en va ainsi pour un exemplaire de l'édition *princeps* des œuvres complètes de Tacite, l'édition béroaldine de 1515 : un des exemplaires de cette édition conservés à la Vaticane est couvert de notes de Muret, destinées sans nul doute à préparer le cours que l'humaniste s'appropriait à donner sur Tacite. Une partie de ces notes ont été publiées après la mort de Muret par

³² *Ibidem*, p. 376. Ma traduction.

³³ C. Dejob, *Marc-Antoine Muret*, p. 296-300.

³⁴ À ce sujet, voir J. Ruyschaert, « Une édition du Tacite de Juste Lipse avec annotations de Muret, conservée à la Mazarine », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XXIII, 1944, Bruxelles, p. 251-254.

deux de ses anciens élèves, André Schott et Marc Welser³⁵, en 1604, sous le titre *Commentarii in quinque libros Annalium Cornelii Taciti*.

Il reste un dernier texte de Muret consacré à Tacite à mentionner, qui est cependant un peu à part, puisqu'il s'inscrit dans le cadre de la querelle survenue entre Muret et Juste Lipse à propos de leçons proposées par Lipse dans son édition de Tacite de 1574³⁶. En effet, après la publication de cette édition, Muret se mit à répandre contre Lipse des accusations de plagiat, rendues publiques dans les premiers chapitres du livre XI des *Variae Lectiones* que Muret fit paraître en 1580 chez l'imprimeur anversois Christophe Plantin³⁷. Dans la mesure où ce texte concerne Tacite, mais vise surtout Lipse, il me paraît délicat de le ranger dans la catégorie des commentaires de Muret sur Tacite. Quoi qu'il en soit, il convient à présent d'étudier les enjeux et les aspects de la production tacitéenne de Muret.

Enjeux et aspects de cette production

Il est possible de classer cette production en trois catégories, qui recouvrent globalement les diverses directions dans lesquelles se sont développées au XVI^e siècle les études tacitéennes : politique, philologique et poétique. L'aspect politique de l'œuvre de Tacite intéresse assez peu Muret³⁸. Il y est seulement fait allusion à la fin du discours du 3 novembre 1580 :

Le premier grand-duc de Toscane Cosme de Médicis, un homme fait pour le pouvoir et qui a montré que ce que le vulgaire tient pour fortune était mesure et prévoyance, faisait ses délices des œuvres de Tacite, et se livrait à leur lecture avec la plus grande avidité. Et il serait faux de nier qu'aujourd'hui de nombreux hommes parmi les grands de ce monde ou parmi ceux qui, dans les affaires de premier ordre, sont consultés par les grands, lisent cet auteur avec une attention extrême et le considèrent presque, pour ainsi dire, comme un maître en matière de prévoyance.

Cosmus Medices, qui primus Magnus Etruriae Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quae vulgo fortuna dicitur, in consilio et prudentia consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat, eorumque lectione avidissime fruebatur. Neque non hodie multi aut Principum aut eorum, qui de summis rebus a Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissime legunt et quasi pro magistro quodam prudentiae habent³⁹.

De même, l'aspect philologique, s'il a beaucoup occupé Muret au cours de sa carrière, est somme toute peu présent dans l'ensemble de cette production. Il est l'objet du passage mentionné précédemment des *Variae Lectiones*, ainsi qu'indirectement, des deux éditions du

³⁵ J. Ruyschaert, *Juste Lipse et les Annales de Tacite. Une méthode de critique textuelle au XVI^e siècle*, Louvain, Bibliothèque de l'Université [Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^{ème} série, fascicule 34], 1949, p. 43.

³⁶ Pour les détails de cet épisode, se reporter à J. Ruyschaert, « Le séjour de Juste Lipse à Rome (1568-1570) », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, fascicule XXIV, 1947-1948, Bruxelles, p. 139-192 et « Juste Lipse, éditeur de Tacite », *Atti del colloquio « La Fortuna di Tacito dal sec. XV ad oggi »*, Urbino, 9-11 ottobre 1978, éd. Franco Gori et Cesare Questa, Urbino, Argalia Editore [Studi Urbinati di storia, filosofia e letteratura], 1979, p. 47-61.

³⁷ M.-A. Muret, *Variarum Lectionum Libri XV* dans *Opera omnia*, III, p. 3-356.

³⁸ G. Toffanin, *Machiavelli e il « Tacitismo »*, p. 142-145, ainsi qu'E. Macphail, *The voyage to Rome*, p. 156-157, estiment au contraire que dans ce discours, Muret, en érigeant l'histoire romaine au rang de science suprême, fait des *Annales* de Tacite un manuel de philosophie politique. Cette thèse se défend si l'on considère seulement l'*oratio* II, XIII, ce que font G. Toffanin et E. Macphail. En revanche, si on lit ensemble les deux *orationes* II, XIII et II, XIV en les replaçant dans leur contexte, il me semble que cette interprétation politique de Tacite n'est pas celle qui domine chez Muret.

³⁹ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIII dans *Opera omnia*, I, p. 381. Ma traduction.

texte de Tacite. Ce sont les enjeux poétiques de l'œuvre de Tacite qui ont le plus retenu l'attention de Muret, notamment au cours de ses leçons de l'année universitaire 1580-1581, comme nous le déduisons des notes manuscrites qui nous sont parvenues et des deux premières *orationes* de l'année, les seules de cette année que nous possédions. Ces deux leçons de novembre 1580 posent l'une et l'autre nombre de questions liées aux débats poétiques de l'époque. Dans la mesure où il faudrait davantage de temps pour faire un commentaire rigoureux de ces deux textes, j'ai choisi de n'étudier ici que le second de ces discours, l'*oratio* II, XIV, qui constitue à elle seule un véritable historique du problème « Tacite » à la Renaissance.

*NEQUE EX INGENTI SCRIPTORUM, QUI RES ROMANAS LITTERARUM MONUMENTIS PRODIDERUNT, NUMERO QUISQUAM EST, QUEM MERITO QUIS C. CORNELIO TACITO ANTEPONAT*⁴⁰.

Une apologie soignée

Muret a construit cette *oratio* sur un schéma rhétorique extrêmement simple : après avoir passé en revue dans un premier temps les cinq accusations majeures faites par les adversaires les plus stricts de Tacite, il y répond point par point dans un deuxième temps. Sur les dix pages qu'occupe ce discours dans l'édition Frotscher, la première partie tient en deux pages à peine, tandis que le reste du discours est consacré à la défense de Tacite. J'ai énoncé précédemment la liste des accusations portées contre Tacite. Il convient à présent de voir comment Muret les détruit. De même que dans la première partie, je passerai assez rapidement sur les trois premiers reproches, pour m'attarder davantage sur les deux derniers griefs, d'ordre purement littéraire.

Muret répond tout d'abord à l'accusation d'immoralité de l'œuvre de Tacite par deux arguments. Le premier s'appuie sur l'idée, constamment présente au XVI^e siècle, d'une analogie entre l'Antiquité et la Renaissance. En effet, on a souvent fait remarquer à la fin du XVI^e siècle que la période de l'empire romain annonce l'installation progressive de la Monarchie absolue en France, au sortir des guerres de religion qui rappellent aussi les troubles de la République romaine finissante⁴¹. La lecture de Tacite est donc utile à qui cherche un modèle de comportement⁴². Le second argument réfute l'idée que cette histoire, parce qu'elle expose une période de crimes et de vices, serait dépourvue de valeur formatrice. Tacite montre certes des vices, mais aussi des vertus dont l'excellence répond elle-même à l'énormité des vices qui les suscitent⁴³.

Quant à la question de l'authenticité des événements rapportés par Tacite, Muret se montre assez concis sur ce point. Le passage n'en reste pas moins fondamental, dans la mesure où se trouve esquissée la première comparaison entre Thucydide et Tacite⁴⁴, véritable clef de voûte de l'argumentation de Muret. Muret en effet cite un extrait du *Contre Apion* de Flavius Josèphe⁴⁵, où il est rappelé que Thucydide lui-même a souvent été traité de menteur, bien qu'il ait rapporté l'histoire la plus précise des événements de son temps. Donc, comme l'a écrit Muret,

⁴⁰ *Ibidem*, p. 376. Cette citation est extraite de l'*oratio* II, XIII, mais elle résume parfaitement le but de Muret dans l'*oratio* II, XIV, qui n'est rien d'autre qu'une apologie de Tacite.

⁴¹ C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, p. 149. Voir également l'argumentation voisine de C. Pasquali, *De optimo genere elocutionis tractatus*, Rouen, 1596.

⁴² M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 384. Cet argument est en fait une reprise des conclusions du discours inaugural de Muret. Voir *supra*.

⁴³ *Ibidem*, p. 384-385.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 387.

⁴⁵ Flavius Josèphe, *Contre Apion*, I, 18.

Ou que cela ne soit pas nuisible à Tacite, ou bien que cela le soit aussi à Thucydide, à Tite Live et au bout du compte, à tous les historiens.

*Aut [...] ne hoc Tacito noceat, aut Thucydidi quoque et Livio et omnibus denique historiarum scriptoribus noceat*⁴⁶.

Aucun historien ne peut échapper à l'erreur, aussi minime soit-elle. Pourquoi dès lors s'en prendre à Tacite plutôt qu'à un autre ?

Pour innocenter Tacite de l'accusation d'impiété, devenue traditionnelle à partir de Tertullien⁴⁷, Muret procède en deux temps. Il souligne tout d'abord que Platon, Aristote et Cicéron ne se voient pas exclus des modèles scolaires en raison de leur paganisme. Certes, ils ont vécu avant la naissance du Christ, à supposer que cela puisse les excuser. Cependant, nombreux sont les auteurs qui ont méprisé la religion chrétienne après que cette dernière eut commencé à se diffuser : Pline le Jeune, Plutarque, Quintilien... La liste serait longue⁴⁸ !

À ce point du discours, Muret en vient aux deux griefs d'ordre purement poétique. Ce sont ceux qu'il développe le plus, et c'est dans cette réfutation qu'il est le plus novateur. Les ennemis de Tacite, c'est-à-dire dans ce cas les cicéroniens stricts, lui reprochent d'une part son obscurité et sa rugosité, d'autre part l'impureté de son latin, qu'ils condamnent au nom d'un mauvais usage de l'*elegantia*, qui se traduit chez Tacite par la recherche d'un vocabulaire nouveau et poétique et d'expressions syntaxiques inusitées à l'époque de Cicéron. Or, selon Muret, ce dernier point mérite à peine d'être réfuté : Tacite n'a fait que suivre l'exemple de Cicéron lui-même, qui n'a cessé d'innover en matière de vocabulaire dans son œuvre⁴⁹. D'ailleurs, qui nous dit que le latin de Tacite n'était pas correct ? Ou encore, selon Muret,

Qui aujourd'hui aurait l'audace d'affirmer qu'il est certain, alors que nous avons perdu tant d'écrivains de l'Antiquité, que les expressions qui semblent nouvelles à certains chez Tacite n'ont pas été aussi en usage chez les Anciens ?

*Quis hodie pro certo affirmare audeat, cum tanta ueterum scriptorum facta iactura sit, ea, quae quibusdam apud Tacitum noua uidentur, non apud ueteres quoque in usu fuisse*⁵⁰ ?

Les hommes de la Renaissance ne sont donc pas particulièrement aptes à prononcer des jugements sans appel sur la pureté du latin. Cette prétention est scandaleuse⁵¹. À ce titre, pourquoi condamner Tacite ?

Reste l'accusation d'obscurité et de rugosité. Or, c'est sans doute dans cette partie de l'argumentation de l'*oratio* que Muret se montre le plus original. De fait, il prend le contre-pied d'un lieu commun. Quelle obscurité, quelle rugosité ? Ce n'est pas tant Tacite qui est obscur et rugueux que ses lecteurs qui manquent de perspicacité. En effet, la faiblesse des adversaires de Tacite réside en ce qu'ils accusent l'obscurité du style mais reconnaissent en même temps la présence du sens. L'obscurité existerait donc, certes, mais elle ne serait pas

⁴⁶ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 387. Ma traduction.

⁴⁷ Tertullien, *Apologétique*, XVI, 1 : *Nam, ut et quidam, somniastis caput asininum esse deum nostrum. Hanc Cornelius Tacitus suspicionem eiusmodi inseruit.*

⁴⁸ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 388.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 391. Muret reprend ici un argument déjà présenté par Érasme dans le *Dialogus Ciceronianus*, éd. P. Mesnard, in Érasme, *Opera omnia*, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1971, I-2, p. 642-643, où il est rappelé que Cicéron a truffé son latin de mots empruntés à la philosophie grecque.

⁵⁰ M.-A. Muret, *Orationes*, II, XIV dans *Opera omnia*, I, p. 391. Ma traduction.

⁵¹ Voir aussi Érasme, *Ciceronianus*, p. 636-637 : il n'est pas possible de s'exprimer à la Renaissance comme si la Rome impériale était toujours vivante.

insurmontable⁵². Le sens se laisse dévoiler par qui le cherche. Selon Muret, ici se trouve la plus belle réussite de Tacite, car l'historien a toujours recherché un tel style. Son objectif, en effet, était d'imiter Thucydide.

Tacite, nouveau Thucydide

Ce que les détracteurs de Tacite n'ont pas compris, c'est que le style de Tacite ne correspondait pas à une insuffisance littéraire, mais à un choix stylistique conscient, celui de l'imitation de Thucydide. En justifiant Tacite par cette imitation, Muret n'entre nullement dans le jeu des cicéroniens. Au contraire, l'humaniste revendique l'autonomie de Tacite en le présentant comme un historien maître de ses effets et de sa manière d'écrire. Les procédés thucydidiens répondent à une certaine intention, qu'il convient d'élucider, puisque les cicéroniens les ont condamnés d'emblée. En effet, ils leur donnent l'obscurité comme fin sans jamais l'envisager comme moyen. Comme l'appareil critique nécessaire pour soutenir une telle justification ne se trouve que du côté de Thucydide, Muret adopte une démarche opposée à celle des cicéroniens : au lieu d'introduire Thucydide dans l'espace de la critique latine, il faut en appeler à des critiques grecs qui contrebalanceront l'autorité de Cicéron et Quintilien, puis faire bénéficier Tacite des résultats obtenus. Les critiques sur lesquels s'appuie Muret sont vraisemblablement ceux cités par Denys d'Halicarnasse dans son *Thucydide*⁵³. Vient confirmer cette idée l'insistance de Muret auprès de l'imprimeur Paul Manuce pour que soit publiée rapidement une traduction latine de cet ouvrage⁵⁴. Or, l'une des thèses soutenues par Denys d'Halicarnasse est précisément que, si le style de Thucydide ne convient pas à l'éloquence publique, il convient en revanche parfaitement à l'histoire :

Quand on publie des traités historiques, il est tout à fait séant de pratiquer ce tour rare, suranné, figuré, qui, s'écartant des figures traditionnelles, cherche l'insolite et le raffiné⁵⁵.

Bien plus, cette concision est même source de grandeur. C'est ainsi que, de défaut, l'obscurité tacitéenne devient qualité. Il faut ici souligner le trait de génie de Muret dans cet habile renversement : il réussit à démontrer qu'on ne peut en aucun cas reprocher à Tacite l'obscurité de son style, sans pour autant se mettre en contradiction avec la pensée de Cicéron.

Incontestablement, on ne peut nier le rôle majeur qu'a joué Marc-Antoine Muret dans la réévaluation de l'œuvre de Tacite à la Renaissance. Par ses éditions, ses commentaires et ses cours, non seulement l'humaniste a contribué à faire redécouvrir l'historien latin, mais surtout il a conduit ses contemporains à poser un regard neuf sur Tacite, en démontrant que les griefs dont on accusait ce dernier n'étaient absolument pas justifiés. L'*oratio* II, XIV du 4 novembre 1580 est assurément le plus bel exemple de cet engagement qui a marqué la carrière de Muret : il s'y montre brillant défenseur de l'œuvre tacitéenne, de ses aspects moraux aussi bien que de son style si particulier. La publication posthume par deux des élèves de Muret d'un commentaire détaillé des cinq premiers livres des Annales de Tacite

⁵² C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, p. 170.

⁵³ *Ibidem*, p. 171.

⁵⁴ Anecdote rapportée par C. Mouchel, *ibidem*, p. 419, n. 151.

⁵⁵ Denys d'Halicarnasse, *Thucydide*, VII, 50, 2. Je cite la traduction de G. Aujac, proposée dans Denys d'Halicarnasse, *Opuscles rhétoriques*, t. IV, Paris, Les Belles Lettres [Collection des universités de France], 1991, p. 117-118.

en 1604, soit neuf ans après la mort du professeur, montre que cet appel à sauver Tacite lancé par Muret n'est pas resté sans réponse.

Bibliographie

C. Dejob, *Marc-Antoine Muret, un professeur français en Italie dans la seconde moitié du seizième siècle*, Paris, 1881, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1970.

E. Macphail, *The voyage to Rome in French Renaissance literature*, Saratoga, AMNA Libri, 1990.

C. Mouchel, *Cicéron et Sénèque dans la rhétorique de la Renaissance*, Marburg, Hitzeroth [Ars Rhetorica n°3], 1990.

M.-A. Muret, *Opera omnia*, éd. C.-H. Frotscher, Lipse, 1834, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1971, 3 volumes.

J. Ruyschaert, *Juste Lipse et les Annales de Tacite. Une méthode de critique textuelle au XVI^e siècle*, Louvain, Bibliothèque de l'Université [Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3^{ème} série, fascicule 34], 1949.

G. Toffanin, *Machiavelli e il « Tacitismo ». La « Politica storica » al tempo della controriforma*, Padoue, Draghi, 1921, rééd. Naples, Guida editori, 1972.

R. W. Ulery Jr, « Tacitus », *Catalogus translationum et commentariorum. Medieval and Renaissance Latin translations and commentaries. Annotated lists and guides*, t. VI, éd. F. E. Cranz et P. O. Kristeller, Washington, The Catholic University of America Press, 1986, p. 89-97.